

# ATSEM et ENSEIGNANT.ES

## Formation syndicale FSU

**Une complémentarité ATSEM – enseignant.e.s  
indispensable qui évolue,  
quel avenir pour l'école maternelle ?**

**mercredi 22 janvier 2020 de 9h à 12h à la salle Barbara au Mans**

Cette formation s'adresse aux personnels ATSEM, ou faisant.e.s fonction, et aux enseignant.es qu'ils.elles soient syndiqué.es ou non.

Seront abordées pendant la matinée : la relation de travail ATSEM - Enseignant.es, les nouvelles missions des ATSEM, le projet Blanquer pour l'école maternelle, et plus généralement quelle école maternelle on défend.

Trop peu d'espaces d'échanges entre enseignant.e.s et ATSEM existent en raison de l'organisation des temps de travail. Tous deux ont pourtant des rôles et des missions éducatives complémentaires, chaque fonction étant indispensable.

Les ATSEM ont vu leur rôle évoluer et le nombre de leurs missions éducatives fortement augmenter depuis la réforme des rythmes scolaires en 2013 et les modifications de leur cadre d'emploi avec le décret de mars 2018.

Les enseignant.e.s voient aussi leurs missions s'alourdir, l'école se transformer, les moyens diminuer au fil des injonctions institutionnelles la plupart du temps contradictoires.

Développer la collaboration entre enseignant-es et ATSEM permet d'éviter un partage trop strict des champs d'intervention ou une confusion des rôles dévolus à chacun des partenaires.

Il convient donc d'informer et de discuter. Une vraie communication est un levier majeur, un facilitateur. Une complémentarité réussie nécessite un partage de valeurs et de référentiels. Cela engage à des obligations et des fonctionnements négociés. Mais pour cela, du temps doit être dégagé.

**Cette diversité des missions et des places justifie le plein accès et le renforcement des actions de formation commune ATSEM / enseignant.e.s.**

*La formation syndicale est un droit. Tout agent de la Fonction Publique a droit à des jours de congés pour formation syndicale dans la limite de 12 jours par an sous réserve de nécessité de service.*

**Venez échanger et débattre !**

(Attention aux délais pour les demandes de formation syndicale !)



## Les modalités d'inscription

Pour s'inscrire à cette journée, les enseignants pourront déduire de leurs animations pédagogiques les 3 heures de RIS, modèle de courrier joint. Pour les enseignants qui travaillent le mercredi matin, modèle joint également.

Pour les ATSEM, leur participation est de droit. Un courrier est à adresser à l'employeur si la réunion se passe sur le temps de travail, modèle joint également.

### Pour les ATSEM et faisant.e.s fonction d'ATSEM

① Envoyer à votre collectivité la demande de congé de formation syndicale 1 mois avant la date de la session pour les agents titulaires (Modèle de courrier joint).

Tout refus de la collectivité doit parvenir 15 jours avant la date de la formation, et doit être motivé. *Attention, à l'issue de la formation nous vous remettons une attestation de présence à remettre à votre employeur.*

② S'inscrire auprès de la FSU en envoyant par courrier ou par mail le bulletin d'inscription ci-joint. Dès accord de votre collectivité, nous le signaler.

### Pour les enseignant.e.s

① Envoyer à votre IEN le courrier pour l'informer de votre participation à la RIS du 22 mai au moins 48h avant. Pour les enseignants qui sont en classe le mercredi matin, envoyer le courrier correspondant au moins 48h avant.

② S'inscrire auprès de la FSU en envoyant par courrier ou par mail le bulletin d'inscription ci-dessous.



La salle Barbara est située juste derrière la cité du cirque.

**Bulletin d'inscription ATSEM et enseignant.e.s**  
**Formation syndicale, RIS FSU – mercredi 22 janvier 2019 – 9h à 12h**

**Nom :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_  
**Adresse :** \_\_\_\_\_  
**Code Postal :** \_\_\_\_\_ **Ville :** \_\_\_\_\_  
**Tel :** \_\_\_\_\_ **Portable :** \_\_\_\_\_  
**Email :** \_\_\_\_\_  
**Collectivité :** \_\_\_\_\_ **École :** \_\_\_\_\_

**A retourner :** 29, place d'Alger, étage 1, 72000 Le MANS

ou par mail [fsu@lemans.fr](mailto:fsu@lemans.fr)

**SNUipp-FSU72 : 02 43 77 12 26 et FSU Territoriale72 : 02 43 23 92 65**

**NOM**.....**Prénom**.....

**Grade ou fonction** .....

**Collectivité** .....

A Madame ou Monsieur le Maire

Madame ou Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence **le mercredi 22 décembre 2019** pour participer au stage de formation syndicale ATSEM organisé par la FSU Territoriale, et ce, conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°85-552 du 25 mai 1985 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire.

Ce stage se déroulera au MANS. Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé pour les trois fonctions publiques figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

A.....

Le.....

Signature

**M. / Mme ...**

**Ecole ...**

Le ..... A .....

En application des dispositions du décret 82-447 du 28/05/1982 modifié par le décret 2012-224 du 16/02/2012 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp-FSU le **mercredi 22 janvier 2019**. Ce stage se déroulera au Mans à la salle Barbara.

Conformément au décret cité précédemment, cette réunion sera prise sur mon temps de classe cette matinée-là.

Signature

*Modèle de demande de congé pour formation syndicale  
pour les enseignants travaillant le mercredi matin*

**NOM.....Prénom.....**

**Grade : P.E**

**Établissement.....**

En application des dispositions du décret 82-447 du 28/05/1982 modifié par le décret 2012-224 du 16/02/2012 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp-FSU le **mercredi 22 janvier 2019**. Ce stage se déroulera au Mans à la salle Barbara.

Conformément au décret cité précédemment, cette réunion sera déduite de mes 108 heures annualisées [*préciser si c'est en remplacement d'une animation pédagogique*].

A..... Le.....

Signature